



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

je suis agent de police municipale et je souhaite obtenir l'autorisation de port d'armes

Où ...

L'autorisation de port d'armes par un agent de police municipale ne peut être accordée que dans la mesure où le maire et le préfet ont signé la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat prévues par l'article L. 511-5 du code de la sécurité intérieure. Les armes pouvant être autorisées sont classées en catégorie B (1°, 3°, 6°, 8°), C (3°) ou D (2°a,b).

Le dossier est à adresser à la préfecture.

Au guichet de la préfecture de la Meuse
40 rue du Bourg
CS 30512
55012 BAR LE DUC Cedex
☎ 03 29 77 55 55
courriel : pref.courrier@meuse.gouv.fr

ouverture des guichets du
lundi au vendredi de 8h45 à 12h

procédure

L'autorisation préfectorale de port d'arme à un policier municipal n'est pas soumise à une procédure de renouvellement : elle prend fin lorsque l'agent cesse ses fonctions ou s'il est nécessaire de l'abroger.

comment ... (liste des pièces à fournir)

1. demande motivée du maire de la commune précisant les missions confiées à l'agent et les circonstances de leur exercice.
2. un certificat médical sous pli fermé attestant que l'agent présente les aptitudes physique et psychique requises pour le port d'une arme (à faire établir par un médecin généraliste).
3. **si la demande porte sur une arme classée en catégorie B ou C** : une attestation de formation préalable de l'agent, délivrée par le Conseil National de la Fonction Publique Territoriale.
4. **si la demande porte sur une matraque de type tonfa (catégorie D)** : le certificat d'aptitude au maniement de cette matraque doit être adressé à la préfecture au plus un an après la date de délivrance de l'autorisation de port d'armes.

tarifs

gratuit



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :
de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr

Date de création	03/03/2015	Date de mise à jour (vérification annuelle)	19/03/2015	Date de mise à jour (évolution réglementation)	/
------------------	------------	---	------------	--	---

informations utiles ...

- cliquer sur le lien : <http://www.service-public.fr/>



loisirs-chasse et pêche

- cliquer ici : [FAQ service-public.fr](http://FAQ.service-public.fr)

